

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2143

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 19

À l'alinéa 5, substituer au mot :

« administrative »

le mot :

« judiciaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

S'il doit y avoir un contrôle de la haine sur internet, il ne peut être laissé qu'à un juge. Sans le cas contraire, le risque de dérives liberticides serait trop grand.